

■ **ISIJAMI Feim**, à Montreux, création, réalisation et conseils dans le domaine informatique (FOSC du 31.08.2001, p. 6745). Par décision du 30 mai 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 8 juillet 2002. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 9650 du 09.10.2002
(00686488 / CH-550.1.026.320-4)